

Arrêté n°2025- 692 -A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 16/10/2025

Demande déposée le 26/06/2025 et complétée le 29/07/2025	
Date de transmission au représentant de l'Etat : 16/10/2025	
Par :	Monsieur TIRANNO Damien, Madame TIRANNO Priscillia
Demeurant à :	11 Chemin des Grands Garrets 42600 MONTBRISON
Sur un terrain sis à :	4 allée de la Raie Faraude 42600 MONTBRISON 147 AT 735, 147 AT 737
Nature des travaux :	Construction d'une villa avec garage

N° PC 042 147 25 00031

Surface de plancher :: 245,13 m²

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire susvisée, déposée le 26/06/2025 et complétée le 29/07/2025 par Monsieur TIRANNO Damien et Madame TIRANNO Priscillia,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 13 décembre 2022 et sa modification simplifiée approuvée le 12 décembre 2023,

Vu le Permis de construire n° PC 042 147 25 00031 délivré le 17/09/2025,

Vu la demande d'annulation formulée le 09/10/2025,

ARRETE

Article Unique : Est annulé le permis de construire susvisé à compter de la date du présent arrêté.

MONTBRISON, le 16 octobre 2025,
Pour le Maire,
Pierre CONTRINO,
Adjoint Délégué



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.